



COMMUNE DE MOURET – AVEYRON

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert FONTAINE, Maire.

Présents 11 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS.

Absents excusés 2 : Messieurs Laurent CARLES et Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame GAYRARD Pauline.

Nombre de membres : en exercice : **13** - présents : **11**

Quorum : atteint.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du vendredi 5 juin 2026 :

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Cession de chemins ruraux suite à la validation de l'enquête publique :

Délibération n° 2026-044

Délibération n° 2026-045

Délibération n° 2026-046

Délibération n° 2026-047

Délibération n° 2026-048

Faisant suite à l'enquête publique qui a eu lieu en janvier 2026, concernant l'aliénation de portions de chemins ruraux sur la commune ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur et la validation de l'enquête publique par le Conseil municipal en date du 5 juin 2026, Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer afin de céder les portions des chemins ruraux mentionnés dans l'enquête et suivant les documents d'arpentage transmis par M. Bois, géomètre à Salles-Source et LBP Etude et Conseils, géomètre à Onet le Château.

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales, M. Nicolas LESTRADE et Mme Liliane LACOMBE qui ne pouvaient prendre part ni aux débats, ni au vote, ont quitté la séance pendant l'examen de ce point.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents d'arpentage, à l'unanimité de ses membres présents :

- Donne son accord pour l'aliénation de ces anciens chemins ruraux, pour les montants détaillés ci-après :

	Acquéreur	Prix de vente
Les Planèzes	LESTRADE Nicolas	271 €
Les Gastoulières	LACOMBE Thierry et Liliane	296 €
Servayrés	DELLUS Sandrine	57 €
Gipoulou	REGIS Alexandre	52 €
La Tour du Commandeur	Sarl Reberty Village	527 €

- Dit que les frais du géomètre et du notaire seront pris en charge par les acquéreurs.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette cession.

3- Rénovation de la toiture d'une maison locative à La Capelle – accord de subvention D.E.T.R

Délibération n° 2026-049

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite d'une demande de subvention D.E.T.R présentée en janvier 2026 pour la rénovation de la toiture de la maison locative à La Capelle, l'Etat vient d'attribuer à la commune un montant de 10.000 €.

Il propose donc de modifier le plan de financement approuvé lors de la délibération du 22 janvier 2026 avec un montant estimatif des travaux à 31 076.40 € HT soit **37 291.68 € TTC**.

PLAN DE FINANCEMENT en € HT					
DÉPENSES		RECETTES			
Nature	Montant	Nature	Base	Taux	Montant
Couverture	21 048.00	D.E.T.R	31076.40	32.18 %	10 000.00
Isolation sous toiture	10 028.40				
		Commune		67.82 %	21 076.40
Total	31 076.40	Total			31 076.40

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents.

- ✓ **Valide** le plan de financement présenté
- ✓ Demande à M. le Maire de confirmer la réalisation des travaux à l'entreprise retenue.

4- Travaux de réfection du pont de la Bessière - Accord de subvention de l'Etat D.E.T.R – Demande de subvention auprès du Département.

Délibération n° 2026-050

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite d'une demande de subvention D.E.T.R formulée en janvier 2026 pour la rénovation du Pont de la Bessière, l'Etat vient d'attribuer à la commune un montant de 15 243.85 €.

Il propose :

- De modifier le plan de financement approuvé lors de la délibération du 22 janvier 2026,
- De demander une aide complémentaire au Département dans le cadre d'un aménagement de sécurité au droit d'un carrefour entre une RD et une voie communale.

Monsieur le Maire rappelle le descriptif des travaux à réaliser sur ce pont débouchant de la route de La Bessière sur la RD22 avec un cout estimatif de 60 975.75 € HT soit **73 170.47 € TTC**.

PLAN DE FINANCEMENT en € HT					
DÉPENSES		RECETTES			
Nature	Montant	Nature	Base	Taux	Montant
Travaux de terrassement	14 000,00	D.E.T.R	60 975.39	25%	15 243.85
Réparation gros œuvre	38 175,20	Département		50 %	30 487.69
Garde-corps	8 800,19	Commune		25 %	15 243.85
Total	60 975,39	Total			60 975.39

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ✓ **Confirme** la réalisation des travaux proposés.
- ✓ **Valide** le plan de financement présenté.
- ✓ **Demande** à M. le Maire de déposer la demande de subvention auprès du Département.

5- Rénovation de l'éclairage du stade – demande de subvention sur le Fonds d'Aide au Football Amateur « F.A.F.A. » :

Délibération n° 2026-051

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage du stade de Mouret, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de demander une subvention complémentaire auprès du District Aveyron Football dans le cadre du F.A.F.A. (Fonds d'aide au football amateur) et donc de modifier le plan de financement approuvé lors de la délibération du 9 octobre 2025.

Monsieur le Maire rappelle le descriptif des travaux à réaliser avec un devis de 30 880.00 € HT soit **37 056 € TTC.**

PLAN DE FINANCEMENT € HT					
Dépenses HT		Recettes HT			
Nature	Montant		Base	Taux	Montant
Travaux	30 880.00	SIEDA	30 880.00	30 %	9 264.00
		CCCM Fonds de concours		25 %	7 720.00
		FAFA		20 %	6 176.00
		Commune		25 %	7 720.00
Total	30 880.00				30 880.00

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ✓ **Confirme** la réalisation des travaux proposés.
- ✓ **Valide** le plan de financement présenté.
- ✓ **Demande** à M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du District Aveyron Football.

6- Acquisition d'une parcelle au Grand Mas.

Délibération n° 2026-052

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu Madame Sylvie VAURABOURG, qui souhaite vendre à la commune la parcelle cadastrée AE 160 d'une superficie de 3260 m2 située à côté du point de vue de la « table de Maurice » au Grand Mas, au prix de 490 €.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Emet un avis favorable pour l'acquisition de la parcelle AE 160 d'une superficie de 3260 m2 au prix de 490 €
- Autorise M. le Maire à accomplir les formalités requises.

7- Demande de subvention du RPI -Voyage scolaire CE2-CM1-CM2.

Délibération n° 2026-053

Faisant suite à une demande de subvention du RPI Nauviale-Pruines-Mouret pour un voyage scolaire de la classe des CE2-CM1-CM2 au domaine de Laurières à Villefranche du Rouergue, Monsieur le Maire propose de verser 80 € par élève domicilié sur notre commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable pour le versement d'une subvention d'un montant de 160 € (2 élèves x 80€).

8- Questions diverses

8-1 Transfert partiel de biens de section du Grand Mas à la Commune :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 11 septembre 2025, avait fait une demande de transfert à la commune des parcelles AZ 6 et AZ 122, biens propriétés de la section du Grand Mas.

Au vu de la liste des membres de la section du Grand Mas et des lettres de la majorité des membres de la section du Grand Mas demandant ce transfert, la Préfecture de l'Aveyron a autorisé par arrêté préfectoral du 18 juin 2026, le transfert de ces parcelles à la commune de Mouret.

Cet arrêté a été affiché le 30 juin, pour information, à la Mairie et sur le panneau d'affichage du Grand Mas et publié sur le site internet de la commune.

Les formalités de publicité foncière seront réalisées sous la forme d'un acte administratif, après un délai de 2 mois.

8-2 Présentation du bulletin municipal début de Mandat :

Mme Martine FAU présente la dernière version du bulletin municipal qui sera édité la semaine prochaine et distribué dans les foyers mi-juillet.

Après cette présentation, le Conseil municipal valide le nouveau logo de la commune de Mouret.

8-3 Invitation des habitants :

Elle aura lieu le samedi 12 septembre en soirée à la salle des fêtes du Grand Mas. Il s'agira d'un moment de partage et de convivialité entre la nouvelle municipalité et les habitants de la commune.

Une invitation sera distribuée dans chaque foyer.

8-4 Retour sur la réunion de la commission Attractivité de la CCCM :

Mme Pauline GAYRARD indique que la proposition de la commune de MOURET de mettre à la disposition de la communauté, dans des conditions à définir, une parcelle susceptible d'accueillir le projet de micro-crèche en cours d'élaboration sur la partie nord de son territoire a bien été enregistrée.

9- Informations du Maire

9-1 Compte rendu de la réunion avec le SIEDA et Enedis relative au projet d'enfouissement des réseaux dans la Vallée du Cruou :

Cette réunion, tenue le 15 juin en mairie, avait pour objet la présentation de l'étude réalisée par le SIEDA à la demande de la municipalité, comportant des propositions de travaux d'enfouissement par tranches des réseaux électriques basse tension et téléphoniques aériens, avec les coûts et les subventions possibles associés.

A cette présentation, avait été associée l'interlocutrice privilégiée ENEDIS de notre commune, pour qu'elle prenne connaissance de cette étude et qu'elle nous communique les informations disponibles sur une éventuelle rénovation de la ligne électrique moyenne tension aérienne, parallèle à la route de la vallée du Cruou, à la source de nombreux incidents.

Il a été convenu que Monsieur le Maire adresserait un courrier au Directeur territorial d'ENEDIS en Aveyron pour lui demander de faire étudier la possibilité de se coordonner sur ces projets avec le SIEDA, de façon à en partager les coûts tout en enfouissant dans le temps la totalité de ces différents réseaux.

9-2 Point sur les travaux en cours

Travaux voirie

Les travaux de réparation des chemins et voiries communales dégradés lors des intempéries de janvier et février 2026 seront effectués en juillet et août par temps sec (chemin rural du Mas Cantaloube, chemin de Gipoulou, voies communales de la Bessière, des Combes et de Belmontels).

Des travaux de goudronnage seront réalisés en septembre par les agents techniques de Mouret et Pruines dans le cadre du « point à temps ». Un devis a été demandé à l'entreprise ROUQUETTE pour les travaux plus conséquents sur plusieurs voiries. Travaux prévus à l'automne.

Centrale photovoltaïque sur l'atelier communal.

La toiture a été remplacée, la pose des panneaux photovoltaïques devrait commencer très prochainement.

Programme sauvegarde ouvrages d'art du Conseil départemental :

La commune a été informée du lancement par le département d'un chantier de confortement de la plateforme routière par enrochement sur la RD 22, pour un montant de 100.000 €, distinct de l'opération globale d'aménagement déjà annoncée sur la route du Dourdou.

10-Urbanisme – demande droit des sols :

- Vente de parcelle constructible :

La vente par la commune d'une première parcelle de la deuxième tranche du lotissement des Vignasses est programmée le 17 juillet.

A noter à ce sujet que la commune est désormais considérée comme à risque moyen ou fort pour le retrait-gonflement des argiles sur tout son territoire et qu'une étude de sol est requise à compter du 1^{er} juillet 2026 pour chaque projet.

- Demande de travaux :

DP 12161 26 00009	Rue des Lendats - le Grand Mas	Mise en place d'un appentis adossé à une maison	Avis favorable
DP 12161 26 00010	Les Landes – route du Dourdou	Mise en place de 2 vélux	Avis favorable
DP 12161 26 00011	Rue des Lendats – le Grand Mas	Mise en place de 2 pergolas	Rejet dépôt PC
DP 12161 26 00012	La Tour du Commandeur	Changement porte d'entrée principale et création porte coté sud et fenêtre de toit	Avis favorable
DP 12161 26 00013	Le Grand Mas rue du Sol Vieil	Mise en place de vélux	Avis favorable

Permis de Construire :

PC 12161 26 00009	La Loubatière	Reconstruction d'un bâtiment d'élevage suite à un incendie	Avis favorable
-------------------	---------------	---	----------------

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 10 septembre à 20h30

Le Maire,

Hubert FONTAINE



La secrétaire,

Pauline GAYRARD

